

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SERVANT, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à 20h00 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation : le 14 décembre 2017

PRESENTS : Didier BOURNAT, Stéphane BOURNAT, Gilles BOTTINI, Gilles CHAMPOMIER, David DEFRETIERE, Evelyne DUBOST, Kors HEUVELMAN, Nathalie MILLER, Josette MOULY, Cécile ROUMY, Christian TABARDIN.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie MOULIER donne procuration à Josette MOULY,  
Henri BIDET donne procuration à Sylvain DURIN.

Evelyne DUBOST est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 novembre est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande la modification de l'ordre du jour par l'ajout de différents points : la création d'une nouvelle carte de pêche, les heures supplémentaires réalisées en fin d'année par les agents, une décision modificative.

Les membres du Conseil municipal acceptent ces nouveaux points à l'ordre du jour.

VOTE POUR : 14

Madame Evelyne DUBOST indique aux membres du Conseil qu'en raison de changements importants dans sa vie privée, elle se voit contraintes de démissionner de son poste d'adjointe au 31 mars 2018. Elle souhaite toutefois rester membre du Conseil municipal.

Le Maire remercie vivement Madame DUBOST pour la qualité de son travail, ses connaissances de la fonction publique territoriale et ses précieux conseils. Monsieur DURIN fait savoir qu'au vu des différents dossiers, notamment l'élaboration du budget, la mise en place des fiches de postes, des fiches d'évaluation annuelles et du RIFSEEP. Il semble important que Madame DUBOST reste adjointe afin de finaliser ces différents dossiers. Enfin sa présence semble essentielle pour assurer la gestion de ces dossiers, Madame DUBOST restera conseillère par la suite au sein du Conseil. Le Maire indique que le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint ne sera pas remplacé.

## 1- FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL (FIC) 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'au vu du projet de restauration du mur du cimetière, la demande de Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR) 2018 a bien été réalisée et envoyée avant le 15 décembre 2017. Il est maintenant nécessaire de faire la demande auprès du Fonds d'Intervention Communal pour l'année 2018 avant le 31 décembre 2017. Un devis a été obtenu auprès de l'entreprise JCMTM pour un montant de 71 709.83 euros HT. Il est précisé qu'un seul devis a été demandé pour le moment puisqu'il s'agit du dépôt de demande de subvention et non de la programmation de l'opération. Le taux de subvention FIC est de 27.75 %, soit 19 899. 48 euros.

VOTE POUR : 14

## 2- APPROBATION DES STATUTS ET DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT ELOY

Monsieur Gilles CHAMPOMIER 1<sup>er</sup> adjoint rappelle à l'assemblée que suite à la fusion des Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle Communauté de communes dénommée « Pays de Saint Eloy » a validé ses statuts - précisant les compétences obligatoires, facultatives et optionnelles et a défini l'intérêt communautaire – via les délibérations n°1 et n°2 du 14 novembre 2017. Il est fait lecture au Conseil des documents. L'ensemble des 34 communes membres doivent se positionner dans un délai de deux mois afin de valider ou d'invalider les modifications statutaires et de la définition de l'intérêt communautaire de l'intercommunalité.

VOTE POUR : 14

### **3- AGENDA D'ACCESSIBILITE PATRIMONIAL (AD'AP)**

La commune possède dans son foncier bâti cinq Etablissements Recevant du Public (ERP) : la salle des fêtes, l'école, la mairie, l'église et le snack. Sur ces 5 bâtiments, le snack a bénéficié d'une mise en accessibilité PMR lors de sa rénovation, le bâtiment est donc aux normes. La porte d'entrée de l'église a été modifiée (largeur des vantaux). Il reste le ressaut de la porte principale à traiter afin que le bâtiment soit aux normes.

Aujourd'hui des travaux dans les 3 autres bâtiments (école, mairie et salle des fêtes) sont nécessaires. Pour cela le dépôt d'un agenda d'accessibilité patrimonial (auprès de la DDT) de ces 3 bâtiments (projet stratégique, calendrier prévisionnel des travaux sur 3 ans et les estimations financières) doit être réalisé au plus tôt.

Une délibération autorisant le dépôt de l'AD'AP est nécessaire.

VOTE POUR : 14

### **4- CREATION NOUVELLE CARTE PECHE 13-16 ANS**

La Commission communale de pêche s'est réunie samedi 16 décembre afin de faire le point sur la saison de pêche. Il ressort que les ventes de carte sont stables. Plusieurs points ont été abordés :

- Un arrêté interdisant l'amorçage en cas de forte chaleur et s'il n'y a plus d'eau dans les ruisseaux qui alimentent l'étang,
- Un nouveau quota maximum de kg de poissons pêchés / jour,
- La création d'une nouvelle carte de pêche pour les 13-16 ans au tarif de 50 euros pour les enfants de Servant.

Le Maire demande aux membres du Conseil de se positionner sur le dernier point.

VOTE POUR : 14

### **5 – DECISION MODIFICATIVE N°4**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, il est nécessaire de réaliser les virements de crédits suivants sur le budget communal de l'exercice 2017 :

- en dépenses de fonctionnement : à l'article 7391171	+ 2 200 €
- en recettes de fonctionnement à l'article 7381	+ 1 000 €
- en recettes de fonctionnement à l'article 752	<u>+ 1 200 €</u>
	= + 2 200 €

VOTE POUR : 14

### **6 – HEURES SUPPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'un surcroît de travail de fin d'année, il a demandé au personnel de la Commune d'effectuer des heures supplémentaires et/ou complémentaires.

VOTE POUR : 14

### **7 – REFACTURATION DE L'ELECTRICITE DES EMPLACEMENTS A L'ANNEE DU CAMPING**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération n°15 du 10 avril 2015 définissant le calcul de refacturation de l'électricité aux locataires à l'année du camping.

Il apparaît que le calcul de refacturation de l'électricité ne prend pas en compte la TVA. Il est proposé de facturer la consommation constatée aux locataires d'un emplacement annuel selon la même méthode mais en ajoutant la TVA.

VOTE POUR : 14

La séance est levée à 22h10

## INFORMATIONS DIVERSES :

- L'appartement situé n°6 Cour des Frères vient d'être mis en location. Les radiateurs ont été changés.
- L'appartement situé n°2 Pré des Sœurs est également mis à la location.
- Madame Evelyne DUBOST est en charge de la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour les agents communaux. Il est prévu une mise en œuvre pour mars/avril 2018. Ce nouveau régime comprend des objectifs à atteindre et des primes fixes mensuelles (comme c'est le cas actuellement) et une prime facultative annuelle sur le mérite.
- Monsieur Gilles CHAMPOMIER a assisté à une réunion sur la couverture mobile. Suite à un appel à projet de l'Etat, la Région Auvergne-Rhône Alpes, en partenariat avec le Département du Puy-de-Dôme Alpes a répondu et va bénéficier de financements pour l'acquisition et l'achat d'antennes afin qu'un des opérateurs (Orange est pressenti) accroche des émetteurs permettant le réseau sur l'ensemble du périmètre des Gorges de la Sioule, dont la commune bénéficierait. L'installation est prévue au mai/juin 2019. Pour le moment des acquisitions foncières seraient envisagées sur Saint Gal et Ayat-sur-Sioule.
- Monsieur CHAMPOMIER informe les membres du Conseil qu'il a assisté à une réunion sur Natura 2000 courant novembre. Pour le moment le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) est le prestataire en charges des mesures Natura 2000 pour la période 2016-2018. Le prestataire peut éventuellement changer en 2019. Sur Servant, à Chatelut Nord, une lande de près de 4 hectares est présente et une faune et flore protégée existe (ex : Sonneur a ventre jaune).
- Monsieur le Maire et le Maire adjoint informe qu'ils étaient présents à une réunion sur la sécurité des personnes et des biens organisée par la Gendarmerie. Il est prévu de mettre en place un référent par commune afin de faciliter les informations entre les Autorités et la Mairie.
- Stéphane BOURNAT indique au Conseil que début décembre, les deux animatrices du SMADC sont venues à la rencontre du groupe de travail zones humides, composé d'élus, de représentants de la chasse, de la pêche et du milieu agricole. Les membres du groupe sont : Stéphane BOURNAT, Jean-Luc DUBOST, Guy THUIZAT, Claude LORIEUX, Gaël GAZUR, Julien FOURNIVAL, Jean-François GARNIER, Eric CHAVANON, Philippe SOUILHAT, Gilles CHAMPOMIER et Sylvain DURIN. Les objectifs sont de réaliser l'inventaire des zones humides sur la commune. Il indique que suite aux cartes distribuées, il semble que près de 90 % des zones dites « zones humides » n'en sont pas.
- L'entreprise Vigilec est venue réaliser les réparations des candélabres de Crozet, Chalouzie et qu'un coffret de prises électriques a été installé auprès de l'Eglise. Les réparations avaient été demandées il y a bien longtemps, malgré de nombreuses relances. Il semble que les délais sont très longs. Des réparations sont encore à réaliser à Préglomard. Il est demandé à l'ensemble des membres du Conseil de faire remonter les informations de travaux à réaliser dès que cela est connu.
- Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil pour l'organisation et le bon déroulement de l'exposition du 11 novembre. De bons retours ont été entendus. Les films présentés lors de l'exposition et d'autres sont disponibles au secrétariat de Mairie. Il suffit de venir avec une clé usb.
- L'inauguration du Snack et du terrain multisports s'est bien passée. Le bouclier de Brennus n'a pas pu être disponible pour l'inauguration mais il était présent en soirée. Le Maire tient à remercier Norbert CHEVROT pour la logistique, la sécurité et la gratuité.
- Une rencontre avec la nouvelle responsable Madame FOURMON Emmanuelle de l'instruction du droit du sol de l'antenne de Riom a eu lieu courant novembre. Au 1<sup>er</sup> janvier l'instruction se fera en régie par le secrétariat de Mairie. Pour rappel le Département mettait en place un service instructeur (cotisation annuel + frais de l'acte) pour une somme estimée autour de 4 000 euros /an.
- L'empoissonnement de l'étang a eu lieu le 29 novembre
- Actuellement la préparation des colis, des bouquets de houx et leur distribution sont en cours

- Le Maire s'est rendu au Congrès des Maires afin de se tenir informé des nouveautés et de rencontrer des prestataires.
- Au sein de la Commission électorale, Daniel RENAUD remplace Maurice TINARDON
- Le 1<sup>er</sup> PACS sera célébré mardi 26 décembre 2017
- Remise de médaille de famille à Madame Régine JOURDE
- Vœux à la population 14/01/2018
- Repas du CCAS 20/01/2018
- Commission Communale des impôts directs (CCID) le 22/01/2018
- Une réunion sur le profil de baignade sera organisée le 02/02/2018
- Il est nécessaire de prévoir une réunion de présentation du plan d'aménagement du bourg (PAB) aux habitants, si possible un vendredi soir
- Afin d'élaborer le bulletin communal, les associations doivent être contactées afin de connaître les dates des événements
- Maryse BENGENT a fait savoir qu'elle prenait sa retraite en 2018 et ne sera donc plus prestataire de la commune
- Josette MOULY s'est occupée de l'encadrement de la photo du Président de la République.